

Je ne puis partager certaines des déclarations qu'il s'avisait de formuler. Par exemple, il a dit qu'au point de vue financier,—et je cite ses paroles presque littéralement,—nous étions en faillite. L'honorable député sait bien qu'il n'en est pas ainsi. Il sait que le Canada et que les Alliés ne sont pas en faillite. Il est vrai que nous avons une énorme dette nationale, mais nous avons conservé nos ressources naturelles. Et ce n'est pas tout, nous avons le peuple le meilleur, le plus industriel et le plus intelligent au monde. Avec cette importante ressource, l'avenir ne doit pas nous causer de soucis. Si l'activité de notre population est dirigée dans la bonne voie, nous n'avons pas lieu de nous préoccuper de l'avenir. Je m'oppose vivement à de telles déclarations.

A maintes reprises on a dit que mes compatriotes de langue française de la province de Québec n'étaient aux yeux du reste du pays que des bûcherons et des porteurs d'eau. S'il en est ainsi et si nous sommes en faillite, nous recommandons tout à neuf et ceux qui font de telles déclarations devraient être heureux que nous soyons en pareille posture. Mais cela n'est pas vrai et cela ne peut être vrai en ce qui a trait au Canada. Si dans l'après-guerre nous dirigeons nos efforts de la façon dont nous l'avons fait pour remporter la victoire, il n'y aura aucune faillite au Canada; nous pouvons en être certains. Je dis cela pour montrer que nos compatriotes devraient être prudents en faisant de telles déclarations, que ce soit à la Chambre des communes ou à l'assemblée législative de l'une des provinces.

Lorsque nous aborderons la répartition, il nous faudra peut-être apporter de nouveaux amendements. Comme l'honorable député de Rosthern (M. Tucker), j'aimerais que le Canada soit en mesure de régler lui-même la situation. Je ne dis pas cela parce que j'ai quelque ressentiment contre le Gouvernement britannique. J'ai la certitude que le Gouvernement et le peuple britanniques seraient très heureux si nous nous occupions nous-mêmes de toutes nos affaires domestiques et de tous nos problèmes politiques.

La question de représentation présente certains dangers. Dans ma jeunesse, alors que je demeurais dans Québec, je me souviens que la population de l'Ontario était près du double de celle de la vieille province de Québec. Aujourd'hui, il y a une différence de quelque cent mille, et quand, d'ici peu d'années, surviendra le grand développement minier dans le nord du Québec, qui aura lieu inévitablement, la population québécoise sera égale à celle de l'Ontario. Voyez-vous les gens d'On-

tario être obligés de se contenter de 65 députés à la Chambre des communes? Cela donnerait lieu à un grand émoi, et c'est précisément ce qu'il faut éviter. Il devrait y avoir moyen, sans recourir à un simple calcul mathématique, de traiter les Canadiens comme un seul tout. Je m'explique. Admettons qu'un jour la province de Québec ait une population de cinq millions d'habitants et que l'Ontario n'ait que trois millions et demi de citoyens. Vous auriez alors un Parlement comptant beaucoup moins de députés. Au lieu de 245, nous n'en aurions peut-être que 150 ou 175. Comme le disait tantôt mon collègue, l'honorable député de Rosthern, la plupart des députés actuels suffisent à peine à accomplir tout le travail qu'ils ont sur les bras. Pour ma part, je sais que 24 heures par jour ne sont pas de trop pour représenter 125,000 commettants. Les auteurs de la Confédération ne s'attendaient pas à ce que la représentation aille en diminuant plutôt qu'en accroissant. Voilà une considération que je laisse à l'esprit des membres de la Chambre.

J'aimerais maintenant faire allusion à ce qu'a dit l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Je crois que le meilleur remède au tripatouillage dans la nouvelle répartition serait de former une commission judiciaire de la répartition. Certains députés prétendent que c'est là enlever certaines prérogatives au Parlement. C'est possible, et je ne fais que soumettre l'idée à la considération du Parlement et de la population en général. Nous sommes tous humains et nous n'arriverons jamais à modifier notre nature. Nous avons d'ailleurs à nous féliciter de ne pas pouvoir la refaire complètement. Une nouvelle répartition, dirigée par des libéraux ou des conservateurs, peu importe, donnerait encore lieu à du tripatouillage. Pourtant, pour une question d'une telle importance nationale, il devrait être possible de laisser la politique en dehors du comité et de travailler au bien-être des provinces et du pays tout entier.

Pour ma part, je verrais d'un œil très favorable une nouvelle répartition aussi prochaine que possible mais, je le répète, je n'en vois pas l'urgence. J'ai la ferme conviction que, d'une façon générale, les membres de la présente législature ne veulent pas d'élections l'an prochain. Ils n'en veulent sûrement pas cet automne, du moins pas tant qu'ils n'auront pas bénéficié un peu des avantages qui nous furent accordés la semaine dernière. Sur ce point, la plupart de mes honorables collègues s'entendent avec moi, je le sais. Je crois aussi que la population en général attend de nous que, sans distinction de parti, nous tra-